

le Gouvernement peut épargner en rognant ainsi les allocations aux anciens combattants étudiants.

Il est difficile de concilier les restrictions actuelles sur le revenu avec l'attitude du Gouvernement à l'égard des efforts personnels fournis par l'étudiant. Nous demandons donc avec instance la levée de ces restrictions sur le revenu des anciens combattants.

Le mémoire signale plus loin que seul le ministre a le pouvoir de réduire les allocations aux étudiants anciens combattants en vertu de l'article 13 de la loi. Aucun projet d'amendement n'est requis pour permettre au ministre de modifier ces règlements qui, semble-t-il, sont de son ressort. J'invite de nouveau le ministre et son ministère à étudier l'à-propos d'abolir cette restriction à l'égard des gains que peut réaliser l'ancien combattant. Une telle restriction est sans doute inutile pour le Gouvernement, pour le pays, et pénible pour l'ancien combattant lui-même.

M. BENTLEY: Le ministre ne parlait pas très haut, il y a quelques instants, et ses paroles portaient dans une autre direction. A-t-il dit qu'il demanderait le renvoi du bill au comité spécial des affaires des anciens combattants?

L'hon. M. GREGG: Oui.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité spécial des affaires des anciens combattants.)

#### CAISSE DES PASSAGES À NIVEAU

AUGMENTATION DU CRÉDIT À VOTER POUR NEUF ANNÉES, À COMPTER D'AVRIL 1948

L'hon. LIONEL CHEVRIER (ministre des Transports) propose la 2e lecture du bill n° 201, modifiant la loi des chemins de fer.

M. GREEN: Le ministre voudrait-il réserver le projet de loi, étant donné qu'il est onze heures moins cinq minutes?

L'hon. M. CHEVRIER: Je consens volontiers à proposer l'ajournement du débat.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. CHEVRIER: Demain, nous poursuivrons le débat sur le projet d'amendement de M. Coldwell et sur le projet de sous-amendement de M. Bracken à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. On espère pouvoir terminer le débat sur le projet d'amendement et sur le projet de sous-amendement avant six heures; mais, si c'est impossible, la suite du débat sera renvoyé au mercredi à trois heures de l'après-midi. De huit à neuf heures demain soir, nous étudierons des bills d'intérêt public. Après neuf heures, nous aborderons la motion tendant à la deuxième lecture de la mesure modifiant la loi sur la coordination de la formation professionnelle, qui figure à l'article 6 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Nous passerons ensuite à la motion tendant à la deuxième lecture de la mesure modifiant la loi sur l'assurance-chômage, qui figure à l'article 15 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Puis la deuxième lecture du bill tendant à modifier la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies; c'est le n° 14 du *Feuilleton*. Enfin, la deuxième lecture du bill n° 201, tendant à modifier la loi des chemins de fer, soit le n° 7 du *Feuilleton*.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)